COMMUNE DE MONTREUX

Rapport No 05/2018

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick AUBORT intitulé « Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé », pris en considération le 3 décembre 2014

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le jeudi 19 avril 2018

à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux

Table des matières

1 Historique 2
2 Développement 3
2.1 Hangar à bois de Rennaz 4
2.2 Installation de l'établissement scolaire Rambert 4
2.3 Projets réalisés en public-privé 5
2.4 Réalisation et potentiel des bâtiments communaux 5
3 Position de la Municipalité 6
4 Conclusions 8

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1 Historique

Lors de la séance du 3 décembre 2014, le Conseil communal prenait en considération le postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick Aubort intitulé : « Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé ».

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Montreux a obtenu à 3 reprises le label « Cité de l'énergie », ce qui témoigne des préoccupations de la Municipalité et des services communaux à atteindre les critères de la société à 2000 watts et nous nous en réjouissons.
Parmi les projets phares principalement liés au présent postulat, notons l'achat d'électricité 100% renouvelable pour la consommation de l'éclairage public et des bâtiments communaux, ainsi que l'élaboration d'un cadastre solaire à disposition de tout un chacun désireux d'investir dans le renouvelable et de participer ainsi à l'effort commun.
Sur le site internet de la Commune, nous pouvons aussi lire qu'il y a bon nombre de projets dans le plan directeur communal des énergies, ainsi que l'agenda 21, ces projets sont à bout touchant. Toutefois, comme certains d'entre vous, j'ai été surpris de constater dans le projet des vestiaires du stade de la Saussaz qu'il n'était pas prévu de mettre en valeur le potentiel photovoltaïque de cette toiture plate.
Par contre, je note avec plaisir, que dans le rapport de la commission qui a siégé pour le hangar à plaquettes, que la Municipalité envisageait de confier la surface de la toiture à Romande Energie pour une exploitation photovoltaïque.

Toutefois, même ici, je reste sur ma faim et me pose déjà les questions suivantes :

- *Que signifie dans le rapport, je cite : « la Municipalité a choisi de mettre la toiture à disposition de Romande Energie pour l'exploitation photovoltaïque, étant donné que le hangar ne se trouve pas sur le territoire communal. » Que se passerait-il donc si le hangar était sur le territoire communal ? Serait-il traité de la même manière que les futurs bâtiments de la Saussaz ?*

- *Quels sont les montants que va économiser la Commune sur la construction du hangar puisqu'il existe des panneaux solaires capables de fonctionner comme couverture de toiture ?*

- *Quels sont les montants de la location que va percevoir la Commune pour la mise à disposition de sa toiture ? La Commune a-t-elle mis en concurrence plusieurs fournisseurs d'énergie, avant de l'attribuer à Romande Energie ?*

Ces questions ouvertes me poussent à déposer ce postulat, afin que la Municipalité établisse ou nous fasse part de sa vision en ce sens.

Pour ma part, le fait de confier la toiture de ce dépôt à bois à un producteur d'énergie est un excellent choix, ceci pour plusieurs raisons : ce n'est pas le rôle d'une commune que de produire de l'énergie électrique, ce n'est pas à une commune responsable des deniers publics d'investir dans des infrastructures qui ne sont pas directement liées aux services publics, ce n'est pas à une commune d'engager le personnel technique qui sera destiné à la maintenance de ces infrastructures photovoltaïques, et enfin, ce n'est pas le rôle d'une

commune de prendre tous les risques, et il y en a, liés à la mise en place et à l'exploitation de ces centrales de production.

Par contre, c'est le devoir d'une commune de mettre en place les éléments cadres permettant à des producteurs d'énergie, que ce soit des coopératives ou de grandes entités, d'installer des unités de production, et ainsi participer de manière active à la politique montreusienne en matière d'énergie.

La plus grande centrale solaire photovoltaïque de Montreux se trouve, à ma connaissance, sur un bâtiment privé de la zone industrielle de la Foge, à Chailly. Elle couvre la totalité d'une toiture de 372 m2. Elle y joue 2 rôles, le premier comme toiture, et le second comme productrice d'énergie. Elle est en fonction depuis 2009 et produit l'équivalent de la consommation de 13 à 15 ménages. Bien que le bâtiment appartienne à un particulier, la centrale est gérée et est propriété de Romande Energie.

Depuis, pas d'autres exemples montreusiens malgré un bon nombre de constructions nouvelles. Je trouve cela dommage. Afin de pouvoir débattre de ce sujet passionnant et inciter la Commune à poursuivre de manière plus systématique dans cette voie de la collaboration publique/privée, je demande que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. Je vous remercie de votre attention.

2 Développement

Depuis les années huitante, le monde de l'énergie est en perpétuelle mutation, notamment les énergies renouvelables. Celles-ci font l'objet de recherches intenses et de développements réguliers.

Ces modifications vont de pair avec de multiples changements dans leur réglementation, ainsi que dans le domaine des subventions : la rétribution à prix coûtant du courant injecté, la rétribution unique, la possibilité d'autoconsommation et la commercialisation des garanties d'origines de production.

Naturellement, le secteur de l'énergie solaire photovoltaïque a subi d'importantes mutations. Ce qui était vrai hier ne l'est plus forcément aujourd'hui, et ne le sera probablement plus demain.

Consciente de ce fait, la Municipalité reste attentive à l'évolution du secteur. Pour ses projets énergétiques, elle reconsidère systématiquement la situation en fonction de ses besoins, des possibilités du marché et des opportunités qui lui sont offertes.

Les solutions proposées au Conseil communal dans les préavis ont donc généralement fait, en amont, dans le cadre des préparations de ceux-ci, l'objet d'études de plusieurs stratégies, pour retenir celle qui aura été considérée comme globalement la plus avantageuse pour notre Commune.

On notera qu'actuellement, les solutions incluant l'autoconsommation du courant produit par les panneaux solaires, sont celles qui présentent les meilleurs rendements financiers pour les investisseurs.

2.1 Hangar à bois de Rennaz

Dans son postulat, M. Aubort, conseiller communal, posait notamment quelques questions sur l'installation réalisée sur ce hangar à plaquettes. Il se demandait si celui-ci avait été proposé à un contracteur énergétique, s'il avait été situé sur le territoire communal.

La Municipalité confirme que la localisation de ce hangar, sur ou hors du territoire communal, ne change en rien la problématique. En effet, il était de toute façon avéré qu'il n'y aurait pas d'autoconsommation d'électricité sur site par nos services. Cette modalité n'étant pas remplie, la rentabilité financière n'aurait pu être atteinte sans une collaboration avec un tiers investisseur ayant un accès aux marchés de revente de l'électricité. Dès lors, la Municipalité a recherché un partenaire pour réaliser cette installation, afin qu'elle puisse être avantageuse.

Romande Energie a décliné cette offre, car elle ne rentrait pas dans ses modèles d'affaires. Après de multiples recherches, c'est avec Holdigaz que la Municipalité a finalement trouvé un terrain d'entente pour réaliser cette installation.

Concernant l'interrogation sur d'éventuelles économies réalisées sur la construction de la toiture, celà n'a pu être le cas. En effet, les panneaux mis en place se devaient d'être isolés de la couverture, en raison de l'important dégagement de vapeur d'eau provenant du séchage des plaquettes. Si cette vapeur se condensait directement sous les panneaux, elle endommagerait l'installation. C'est pourquoi la couverture ne pouvait pas être réalisée uniquement avec des panneaux solaires.

Au final, la location pour la mise à disposition de cette toiture à Holdigaz n'a rapporté, pour les années 2015 et 2016, que la somme totale de CHF 236,95, ceci malgré une convention plutôt bienveillante de la part de notre contracteur.

Cet exemple démontre bien que le retour financier n'est pas forcément important, lors d'un partenariat avec des instances privées, bien qu'ils assument la totalité des travaux.

2.2 Installation de l'établissement scolaire Rambert

La réalisation de l'installation photovoltaïque de l'établissement scolaire Rambert est un exemple significatif de la problématique rencontrée lors de l'élaboration de ce type de projet.

Bien que cette importante installation ait été proposée à plusieurs contracteurs, en partenariat public-privé, celle-ci n'a pas séduit les investisseurs ; la Municipalité n'a obtenu aucune offre. Ce désintérêt est principalement dû au fait qu'une école consomme peu d'électricité pendant les vacances d'été, moment où la production est la plus grande. Cette particularité péjore notablement le rendement financier de ce type d'investissement et ne permet pas de garantir une rentabilité intéressante pour l'investisseur. La Municipalité n'a donc pas souhaité proposer un partenariat où la Commune aurait payé l'électricité trop cher, afin d'assurer un rendement confortable à l'investisseur.

Toutefois, du point de vue du secteur public, la Municipalité a pu présenter au Conseil communal un projet garantissant une rentabilité intéressante, avec un gain annuel de plus de CHF 10'000.- (voir le préavis n° 41/2015). Ce gain sera même plus important, puisque le Canton a confirmé l'attribution d'une subvention de CHF 58'240.- (13% du coût total) qui n'était pas prévue initialement dans le montage financier du préavis.

On notera aussi au passage que, contrairement à ce qui a été avancé par le postulant, la Municipalité n'a pas eu besoin d'engager de personnel technique destiné à la maintenance de ses installations photovoltaïques, autant pour cette installation que pour les autres réalisations, car leur entretien est minime.

Au final, on constate clairement que, pour chaque projet, il est nécessaire d'envisager toutes les stratégies possibles, ceci afin de permettre de monter un dossier conforme aux intérêts de la Commune et offrant la meilleure solution au Conseil communal.

2.3 Projets réalisés en partenariat public-privé

Comme souligné plus haut, la Municipalité est attentive à mettre en place des processus gagnants/gagnants dans ses projets et ses réalisations. Quand cela s'avère judicieux, elle s'entoure volontiers de partenaires du domaine privé, afin de proposer la meilleure solution possible.

Cela a été par exemple le cas lors de la réalisation de la station de pompage du 2m2c, où cette réalisation a vu la mise en place d'un important partenariat avec le Montreux Palace.

Le cas s'est également produit lors de la réalisation de chauffage à distance au bois "Karmalabois", où la Municipalité a proposé à l'EMS Burier d'être chauffé par cette installation utilisant de l'énergie renouvelable, issue des forêts communales.

Ce sera très probablement aussi le cas pour le projet de réseau thermique à Montreux, où la Municipalité prévoit la mise en place d'un partenariat avec un contracteur énergétique qui pourra apporter son expertise dans ce domaine très particulier.

2.4 Réalisation et potentiel des bâtiments communaux

Concernant les réalisations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux, on peut voir, ci-après, qu'un nombre important d'immeubles a déjà été équipé de panneaux photovoltaïques. Les toitures des autres bâtiments ont été analysées, afin d'évaluer la pertinence d'y installer des panneaux solaires.

Déjà installé

Actuellement notre Commune compte plus de 2'860 m^2 de panneaux solaires photovoltaïques sur ses immeubles.

Bâtiment	Surface installation en m^2	Production annuelle en kWh	Remarques
Collège Rambert	1'267	320'000	Installation réalisée en 2016, autoconsommation
Voirie de Chailly	22	4'000	Valorisation par autoconsommation
Stade Eugène-Parlier	59	10'500	Valorisation par autoconsommation
Stade de la Saussaz	182	27'400	Valorisation par autoconsommation
Maison de Quartier	122	20'700	Valorisation par autoconsommation
Pavillon de Chernex	12	2'500	Valorisation par autoconsommation
Collège d'Etraz	237	42'000	Valorisation par autoconsommation
Hangar Rennaz	920	125'000	Partenariat avec Holdigaz
Place des Planches 4	12	2'500	Valorisation par autoconsommation
10 chalets d'alpage	32	-	Installations autonomes avec batterie, pour l'éclairage

Réalisable sous conditions

Il reste environ près de 2'700 m2 de toitures de bâtiments communaux sur lesquelles des panneaux pourraient être installés.

Bâtiment	Surface installation en m2	Production potentielle en kWh	Remarques
2m2c	720	107'500	Prévu dans le cadre du projet de travaux au 2m2c et déjà une offre d'un contracteur
Collège Vinet	800	90'000	Toiture à 2 pans. Une face bonne, l'autre avec réserve (selon le cadastre solaire Cartoriviera).
Corsaz 2-4-6	200	32'570	Installation à valoriser lors assainissement complet du bâtiment.
Garage et dépôts voirie	880	120'000	Toitures à refaire avant installation
Grand Rue 73	120	19'000	Toitures à refaire avant installation
Tavel, Oche-Thorens 6	160	23'000	Voir comment autoconsommer
Collège de Brent	150	21'700	Toitures à refaire avant installation

Difficilement réalisable
Plusieurs bâtiments auraient des possibilités d'installation (environ 2'000 m^2), celles-ci doivent toutefois être analysées, afin de définir si leur rentabilité est établie.

Cette liste ne tient pas compte des bâtiments dont la toiture ne se prête pas à ce genre d'installation ou dont l'exposition ne permet pas de prévoir une installation avec un rendement technique suffisant.

Bâtiment	Surface installation en m2	Production potentielle en kWh	Remarques
Piscine Maladaire	964	137'000	La colline du St George's School ombrage la toiture, ce qui engendre des pertes allant de 30% à 40%. Déjà proposée, mais peu d'intérêt des contracteurs.
Funérarium	100	10'000	Ombrage porté par la végétation
Hangar à bois des Avants	300	43'500	Voir comment autoconsommer.
Clos de la foire - Brent	400	58'000	Voir comment autoconsommer.
Collège Clarens Gare + salle de gym	180	18'000	Toitures à refaire avant installation et ombrage porté sur la salle de gym.

3 Position de la Municipalité

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime que les réalisations présentées démontrent qu'elle est attentive à mettre en place les meilleures conditions possibles, afin que les projets présentés à votre Conseil soient les plus intéressants possible pour notre Commune. Si la Municipalité est ouverte à mettre en place des partenariats public/privé, il faut que ceux-ci soient gagnants pour les deux parties, et ce sans équivoque.

La Commune ne dispose pas de toits qui peuvent répondre aux attentes actuelles des investisseurs privés, les contracteurs ayant relevé leurs exigences en matière d'investissement ces dernières années. La Municipalité remarque aussi que le système des subventions offertes par Swissgrid a énormément changé. La baisse drastique des subventions a clairement péjoré le taux de rendement des projets, ce qui a nettement fait baisser l'intérêt pour ce type d'installation. En conséquence, la Commune doit, en priorité, réaliser des installations dont la production peut être autoconsommée sur place.

Finalement, on rappellera que Montreux est Cité de l'énergie depuis 1999 et Cité de l'énergie GOLD depuis 2016. Ces distinctions lui ont été attribuées en raison de sa politique énergie-climat exemplaire, ainsi que pour ses résultats probants. La Municipalité estime ainsi que lorsque notre Commune réalise elle-même des installations photovoltaïques sur ses bâtiments, elle démontre auprès de sa population, son engagement dans sa politique énergétique et met en avant le caractère d'exemplarité demandé par les autorités de notre Canton.

4 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 05/2018 de la Municipalité du 1er mars 2018 au Conseil communal relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick AUBORT intitulé « Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé », pris en considération le 3 décembre 2014 ;

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick AUBORT intitulé « Mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux afin de permettre de produire de l'énergie photovoltaïque dans un esprit d'une collaboration public-privé », pris en considération le 3 décembre 2014.

Ainsi adopté le 1er mars 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
L. Wehrli	L.S.	O. Rapin

Délégation municipale : M. Caleb Walther, Conseiller municipal